



[Accueil](#) / [Division SST](#) / [Gestion des matières dangereuses](#) / [Radioprotection](#) / [Conformité](#)

Conformité

Au Canada, l'utilisation des substances nucléaires est strictement contrôlée par la **Commission canadienne de sûreté nucléaire** (<http://nuclearsafety.gc.ca/fra/>) (CCSN) qui opère en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-28.3/>). La CCSN a pour mission de réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement, et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La mission de la CCSN comprend les aspects suivants :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada;
- réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires;
- réglementer la production, la possession et l'utilisation des équipements et des renseignements réglementés;
- mettre en oeuvre les mesures pour le contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris des mesures relatives à la non-prolifération des armes nucléaires et engins explosifs nucléaires;
- informer objectivement le public — sur les plans scientifique ou technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire — sur ses activités et les conséquences, pour la santé et la sécurité des personnes et pour l'environnement, des activités ci-dessus.

L'Université, comme toute autre institution qui utilise des substances nucléaires au Canada, doit **se conformer** à la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires et ses règlements et utiliser les substances nucléaires selon les directives de la CCSN.